



DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Actualités en droit des Régimes matrimoniaux

Objectif

Une veille rigoureuse constitue un levier de performance dans la négociation comme dans le contentieux. En droit des régimes matrimoniaux, cette exigence est d'autant plus déterminante que la matière est à la fois technique, évolutive et fortement contentieuse. La maîtrise actualisée des dispositions du Code civil permet d'anticiper les enjeux patrimoniaux dès la phase de conseil, qu'il s'agisse par exemple de la rédaction ou de la modification d'un contrat de mariage, de l'organisation de la protection du conjoint ou de la structuration d'un patrimoine professionnel. Dans le cadre des séparations et divorces, l'évolution constante de la jurisprudence en matière de liquidation et partage – notamment sur les récompenses, les créances entre époux, la qualification des biens ou l'évaluation des droits sociaux – impose une actualisation régulière des connaissances. Une lecture fine des décisions récentes conditionne la pertinence des stratégies procédurales et transactionnelles. Cette année, le droit des régimes matrimoniaux a été animé tant s'agissant des dispositions relevant du régime primaire impératif, que de celles relevant du régime légal, du régime séparatiste ou encore du régime de participation aux acquêts. Et, même l'indivision post-communautaire a eu le droit à son actualité. Il s'agira alors de présenter ces actualités et de tenter d'en tirer toute leur portée pratique.

Thèmes abordés

Contribution aux dettes du mariage ; solidarité des dettes ménagères ; insaisissabilité du logement familial ; mesures de gestions/gestion d'affaires ; composition de l'actif/ fruits des biens propres ; assiette du droit de gage du créancier/obligation à la dette des époux ; mesures de poursuite/logement familial ; passif des époux/cautionnement souscrit par les deux époux ; cautionnement et régime séparatiste ; récompense/intérêts ; indivision post-communautaire/indemnité pour jouissance privative d'un bien indivis ; participation aux acquêts/ plus-value de droits sociaux.

Programme détaillé

14h00 - 14h15

Introduction

14h15 - 14h50

I. Connaître l'actualité du régime primaire impératif

14h50 - 15h30

II. Maîtriser l'actualité des mesures de gestion dans le régime légal

15h30 - 16h10

III. Faire le point sur l'actualité du régime légal

16h10 - 16h20

IV. Connaître l'actualité du régime séparatiste

16h20 - 16h30

V. Maîtriser l'actualité du régime de la participation aux acquêts



Conférence animée par

Matthieu Moreau-Cucchi

Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles
Université de Strasbourg

Tarif : 330 €



Date

31 mars 2026
(14h00 - 16h30 en direct)



Durée

4 heures 30 *

* 2h30 heures de Webconférence en direct + 2 heures facultatives de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau

Intermédiaire : approfondissement des connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi

processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : Actions de formation





DROIT DES RÉGIMES MATRIMONIAUX

Actualités en droit des Régimes matrimoniaux

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **330€ TTC**

Date : **le 31 mars 2026 de 14h00 à 16h30**

Je choisis de suivre la formation : ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

